

Version 1.3 / juillet 2023

---

# Document d'accompagnement sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR

---

## TABLE DES MATIÈRES

Avis juridiques .....	4
1. Objet .....	5
1.1 Documents connexes .....	5
2. Méthode de conception des messages .....	6
3. Portefeuille des messages ISO 20022 du système de PTR.....	7
3.1 Définition d' <i>agent</i> .....	8
3.2 Définition de <i>partie</i> .....	9
3.3 Composant <i>Account</i> (compte) .....	10
3.4 Identificateurs du message et du paiement .....	12
3.5 Montant du règlement.....	13
3.6 Jeu de caractères.....	13
4. Messages de base .....	14
4.1 En-tête d'application opérationnelle – message head.001 .....	14
4.1.1 Expéditeur et récepteur .....	14
4.1.2 Éléments optionnels .....	17
4.1.3 BAH connexe.....	17
4.2 Transfert de crédit – message pacs.008.....	17
4.2.1 Parcours d'un transfert de crédit – message pacs.008 .....	18
4.2.2 Agents .....	18
4.2.3 Parties .....	19
4.2.4 Type de paiement.....	20
4.2.5 Composants d'un compte .....	21
4.2.6 Données sur le versement.....	21
4.2.7 Données provenant de la composante d'échange du système de PTR .....	24
4.2.8 Validations syntaxique et opérationnelle d'un message pacs.008.....	25
4.3 Rapport sur l'état du paiement – message pacs.002 .....	29
4.3.1 Identificateurs du paiement et du message.....	29
4.3.2 État et raison .....	30
4.3.3 Validations syntaxique et opérationnelle – message pacs.002 .....	31
5. Messages de soutien .....	34
5.1 Demande de rapport sur l'état du paiement – message pacs.028 .....	35

5.1.1 – Parcours d’une demande de rapport sur l’état du paiement – message pacs.028.....	35
5.1.2 Demande de rapport sur l’état du paiement – Identificateurs .....	35
5.1.3 Validations syntaxique et opérationnelle – message pacs.028 .....	36
6. Messages d’administration .....	38
6.1 Rejet d’un message – message admi.002 .....	39
6.1.1 Parcours d’un message de rejet .....	39
6.1.2 Contenu d’un message de rejet .....	39
6.2 Notification pulsation – message admi.004.....	40
6.2.1 Parcours d’une notification pulsation .....	40
6.2.2 Contenu d’une notification pulsation .....	40
6.2.3 Validation syntaxique – message admi.004 .....	41
6.3 Accusé de réception d’une notification pulsation – message admi.011.....	42
6.3.1 Contenu d’un accusé de réception de notification pulsation – message admi.011 .....	42
6.3.2 Validation syntaxique – message admi.011 .....	43
Annexe 1 – Groupe de conception de messages ISO 20022 .....	44
Mandat .....	44
Membres du Groupe de conception de messages ISO 20022.....	45
Annexe 2 – Glossaire.....	46
Annexe 3 – Modèles de message .....	52

---

## Avis juridiques

### **Informations de Paiements Canada pour la mise en œuvre de système de paiements en temps réel**

Ne pas divulguer ni utiliser à d'autres fins sans le consentement exprès de Paiements Canada.

---

# 1. Objet

Le présent document se veut un guide d'accompagnement sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de paiements en temps réel (système de PTR). Il est préférable de le lire avant de mettre les messages ISO 20022 en place, car il contient des renseignements importants sur leur utilisation dans le système de PTR. Le présent document vise à expliquer l'information contenue dans les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR à un plus haut niveau. S'il y avait conflit entre les caractéristiques des messages ISO 20022 et le document d'accompagnement, les caractéristiques des messages ISO 20022 auraient préséance. Le présent document évoluera au fil des étapes de préparation à la prise en charge de la norme ISO 20022 par le système de PTR, et ce, jusqu'à la mise en œuvre complète.

Le présent document porte principalement sur la mise en place des messages ISO 20022 dans le système de PTR. Il est destiné à donner un aperçu de tous les types de messages créés par les participants au système de PTR et par la composante d'échange du système de PTR.

En outre, des informations détaillées sur le contenu de chaque message ISO 20022 (éléments, règles et précisions sur leur implémentation) se trouvent dans les documents sur les caractéristiques des messages ISO 20022 (un document par message). Ces documents, en plus du présent document d'accompagnement, seront mis en ligne sur le site Web de Paiements Canada et la plateforme MyStandards de SWIFT. Le présent document est offert en format PDF, et les documents sur les caractéristiques des messages ISO 20022, en formats PDF et Excel; ces derniers sont aussi disponibles en format XSD sur demande auprès de Paiements Canada.

Le présent document et les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR s'adressent à un large lectorat, notamment aux participants au système de PTR et aux fournisseurs qui les soutiendront en la matière. Il sera d'une grande utilité aux développeurs, cadres techniques et autres ressources chargées d'implémenter les nouveaux formats dans de nouvelles ou d'anciennes applications. Les gestionnaires d'affaires ou de produits pourront aussi s'en servir pour acquérir une compréhension générale du nouveau contenu disponible et du fonctionnement des messages ISO 20022 du système de PTR. Enfin, les gestionnaires opérationnels trouveront utile de comprendre le rôle des messages ISO 20022 du système de PTR dans les parcours des paiements et quels processus d'exception il faudrait créer ou améliorer pour assurer à leurs clients une expérience de qualité en tout point.

## 1.1 Documents connexes

Le présent document d'accompagnement et le document suivant devraient être lus parallèlement :

- Caractéristiques des messages ISO 20022 pour le système de PTR.

---

Le présent document inclut des modèles de composants et d'éléments formulés en XML.

## 2. Méthode de conception des messages

Tous les messages ISO 20022 ont été conçus avec la participation du Groupe de conception des messages ISO 20022 au cours de réunions qui ont eu lieu à partir de novembre 2018. Le groupe, formé la même année, compte sur la participation de 22 organisations, soit de membres de Paiements Canada (comme la Banque du Canada), de représentants du gouvernement et d'entreprises du secteur. Il travaille à plusieurs systèmes, et chaque organisation peut envoyer différents experts aux réunions selon que l'ordre du jour ait pour thème la création de messages pour les paiements de grande valeur (Lynx), les paiements en temps réel (PTR) ou les paiements par lots. Pour en apprendre davantage sur le Groupe de conception des messages ISO 20022, et connaître par exemple son mandat et la liste des organisations participantes, voir l'annexe 1.

Le Groupe de conception des messages ISO 20022 a dressé une liste de principes directeurs relativement à la conception des messages ISO 20022. En voici un aperçu :

1. Assurer l'harmonisation avec les meilleures pratiques du marché mondial et avec d'autres catégories au sein des systèmes de paiement de Paiements Canada.
2. Maintenir les plus récentes versions des messages ISO 20022 et de veiller à ce que les mises à jour des messages ISO 20022 dans le portefeuille de messages de Paiements Canada suivent le cycle annuel de diffusion des normes SWIFT.
3. Faire en sorte de préparer l'avenir et de faire place à l'innovation.

Paiements Canada prend part aux discussions de groupes internationaux, dont le Groupe des paiements en temps réel (GPTR), le Groupe des systèmes de paiements de grande valeur (TSPGV) et celui des exploitants de systèmes de règlement brut en temps réel et a fait part de ce qu'elle a appris auprès d'eux au Groupe de conception de messages ISO 20022. D'autres sources, comme les lignes directrices de The Clearing House (TCH) en matière de PTR, ont servi de points de référence.

D'autre part, SWIFT a publié une charte d'harmonisation ISO 20022 en 2015 pour favoriser l'adoption, par les infrastructures de marchés financiers (IMF) du monde entier, d'approches communes de la mise en œuvre de la norme (<https://www.swift.com/standards/iso-20022-harmonisation-charter>). Depuis, une trentaine d'IMF, dont Paiements Canada et la Banque du Canada, l'ont signée. En voici les principes directeurs :

- Mise en commun des informations – Les IMF mettent à la disposition des autres IMF participantes et collaboratives les informations sur leur plan de mise en œuvre de la norme ISO 20022.
- Adoption des pratiques du marché – Les IMF adoptent les pratiques mondiales du marché en ce qui concerne la norme ISO 20022 et y arriment leurs propres lignes directrices d'utilisation.
- Adaptation aux versions des messages et gestion des versions – Les IMF s'adaptent à la plus récente version des messages ISO 20022, soit à celle qui correspond à la dernière version de la norme ISO 20022.

Dans la foulée, SWIFT et d'autres exploitants de systèmes de paiement de l'écosystème mondial ont décidé d'un commun accord de commencer la migration vers ISO 20022 selon la version 2019 des messages (version 2019 des normes ou SR2019). Paiements Canada utilisera aussi cette version pour la deuxième version de Lynx. Pour s'aligner sur Lynx et sur le recours aux messages ISO 20022 transfrontaliers, les messages ISO 20022 du système de PTR seront aussi arrimés à la version 2019 du portefeuille de messages ISO 20022.

### 3. Portefeuille des messages ISO 20022 du système de PTR

Ce qui suit est le portefeuille des messages ISO 20022 qui sont envisagés pour la version 1 du système de PTR et qui sont décrits dans le présent document. D'autres messages ISO 20022 sont envisagés aux fins de production de rapports, mais ne sont pas présentés ici.

Pour simplifier la lecture et faciliter de l'interprétation des caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le contenu, le format et la mise en pages sont traités de manière invariable dans l'ensemble du portefeuille. Sauf en cas de nécessité, les composants et les éléments ont fait l'objet d'une présentation uniforme dans la description des messages, qui inclut notamment les identificateurs de paiement, les agents et les parties. La présente section explique les parties des messages montrant des similitudes dans l'ensemble du portefeuille.

La présentation complète des règles afférentes et du contenu des éléments des messages ISO 20022 du système de PTR se trouve dans les caractéristiques des messages ISO 20022. Il faut vérifier que le message respecte les règles formelles, sans quoi il pourrait être non conforme (le système de PTR ne le reconnaîtrait pas lors de sa validation). Les règles sur les pratiques du marché sont de nature textuelle et, si elles sont ignorées, les messages validés ne seront pas rejetés. En revanche, pour s'assurer de s'aligner sur les similitudes existant dans le marché et faciliter une communication plus fluide entre les institutions financières, mieux vaut suivre les règles qui encadrent les pratiques du marché dans la formulation de messages ISO 20022 pour le système de PTR.

Le présent document traite des messages de base, des messages de soutien et des messages d'administration.

Les messages de base incluent ce qui suit :

<b>Nom du message ISO 2022 du système de PTR</b>	<b>Identificateur du message ISO 2022</b>	<b>Fonction du message du système de PTR</b>
Transfert de crédit d'IF à IF pour le compte d'un client	pacs.008.001.08	Transfert unique d'un crédit pour le compte d'un client
Rapport sur l'état d'un paiement d'IF à IF	pacs.002.001.10	Rapport sur l'état d'un paiement
En-tête d'application opérationnelle (BAH)	head.001.001.02	En-tête d'application opérationnelle pour tous les messages

Les messages de soutien incluent ce qui suit :

<b>Nom du message ISO 2022 du système de PTR</b>	<b>Identificateur du message</b>	<b>Fonction du message</b>
Demande de rapport sur l'état d'un paiement d'IF à IF	pacs.028.001.03	Demande de rapport sur l'état d'un paiement

Les messages d'administration incluent ce qui suit :

<b>Nom du message ISO 2022</b>	<b>Identificateur du message</b>	<b>Fonction du message</b>
Rejet du message	admi.002.001.01	Rejet du message
Notification d'événement système	admi.004.001.02	Notification pulsation
Accusé de réception de l'événement système	admi.011.001.01	Accusé de réception de notification pulsation

### 3.1 Définition d'*agent*

Dans le cadre de la norme ISO 2022, le terme agent qualifie toute institution financière.

Tous les messages ISO 2022 du système de PTR identifient les agents au moyen de l'identifiant du membre du système de compensation. Le type de donnée correspondant est Max35Text, ce qui signifie que l'élément se limite à 35 caractères. Dans le système de PTR, les agents seront identifiés par les numéros d'institution financière qui figurent dans le site Web de Paiements Canada.



**Sample component:**

```
<CdtrAgt>
  <FinInstnId>
    <ClrSysMmbId>
      <MmbId>123</MmbId>
    </ClrSysMmbId>
  </FinInstnId>
</CdtrAgt>
```

**Element names:**

CdtrAgt	- Creditor Agent
FinInstnId	- Financial Institution Identification
ClrSysMmId	- Clearing System Member Identification
MmbId	- Member Identification

Figure 1 – Le composant Agent

La seule exception est *Previous Instructing Agent* (agent transmetteur antérieur 1) dans le message pacs.008. Il fait l'objet de moins de restrictions que les autres agents présents dans le portefeuille de messages du système de PTR et est plus flexible, ce qui facilite l'inclusion d'autres renseignements dans l'environnement transfrontalier comme par exemple, des données sur des agents étrangers.

### 3.2 Définition de *partie*

En ce qui concerne la norme ISO 20022, le terme *partie* qualifie toute institution non financière.

Dans le système de PTR, la structure des parties a été étroitement arrimée aux lignes directrices de Lynx et du Cross Border Payments and Reporting Plus (CBPR+). Suite aux initiatives d'harmonisation qui ont eu lieu lors des troisième et quatrième trimestres de l'année civile 2020, le nom est devenu obligatoire pour les parties suivantes : les débiteurs, créiteurs, parties initiatrices, débiteurs finaux et créiteurs finaux. Des règles et restrictions formelles rendent obligatoire la présence du nom ainsi que de l'adresse postale structurée ou non structurée. Le composant *Remittance Information* (données sur le versement) fait l'objet de moins de restrictions relativement aux parties.

### Sample component:

```
<Cdtr>
  <Nm>Creditor Name INC</Nm>
  <PstlAdr>
    <StrtNm>Toronto Street</StrtNm>
    <BldgNb>250</BldgNb>
    <PstCd>K1R0A1</PstCd>
    <TwnNm>Ottawa</TwnNm>
    <CtrySubDvsn>Ontario</CtrySubDvsn>
    <Ctry>CA</Ctry>
  </PstlAdr>
  <Id>
    <OrgId>
      <Othr>
        <Id>123456789</Id>
      </Othr>
    </OrgId>
  </Id>
</Cdtr>
```

### Element names:

Cdtr	- Creditor
Nm	- Name
PstlAdr	- Postal Address
StrtNm	- Street Name
BldgNb	- Building Number
PstCd	- Post Code
TwnNm	- Town Name
CtrySubDvsn	- Country Sub Division
Ctry	- Country
Id	- Identification
OrgId	- Organization Identification
Othr	- Other
Id	- Identification

Figure 2 – Composant Creditor (crédeur)

### 3.3 Composant Account (compte)

La méthode d'identification des numéros de compte est la même dans l'ensemble du portefeuille de messages. Conformément à la norme ISO 20022, l'identificateur doit être obligatoirement indiqué dans le composant *Account Number* (numéro de compte). L'élément *International Bank Account Number* (numéro de compte bancaire international [IBAN]) ne servira plus aux paiements en temps réel, ce qui donne lieu à l'usage obligatoire des composants indiqués ci-dessous :

**Sample component:**

```

<CdtrAcct>
  <Id>
    <Othr>
      <Id>987654321</Id>
    </Othr>
  </Id>
</CdtrAcct>

```

**Element names:**

CdtrAcct	- Creditor Account
Id	- Identification
Othr	- Other
Id	- Identification

Figure 3 – Composant Account Number

Alors que le numéro de compte obligatoire, le composant *Proxy* (substitut) est facultatif dans le système de PTR. Parmi les substituts, on compte les numéros de téléphone et les adresses de courriel que les utilisateurs finaux peuvent indiquer au lieu de leur numéro de compte. Si seul un substitut est fourni lors de l'initiation d'un paiement, il incombe au participant au système de PTR de faire en sorte qu'il soit converti en numéro de compte avant que le message soit envoyé à la composante d'échange du système de PTR. La valeur du substitut peut être fournie au participant destinataire à titre d'information.

**Sample component:**

```

<CdtrAcct>
  <Id>
    <Othr>
      <Id>987654321</Id>
    </Othr>
  </Id>
  <Prxy>
    <Tp>
      <Cd>EMAL</Cd>
    </Tp>
    <Id>Sam.Ple@gmail.com</Id>
  </Prxy>
</CdtrAcct>

```

**Element names:**

CdtrAcct	- Creditor Account
Id	- Identification
Othr	- Other
Id	- Identification
Prxy	- Proxy
Tp	- Type
Cd	- Code

Figure 4 – Composants Account Number et Proxy

Le Groupe de conception de messages ISO 20022 a aussi accepté d'ajouter la règle sur les pratiques du marché suivante à tous les composants de compte :

« Cet élément devrait contenir le numéro de compte réel qui identifie le compte pour le client. Au Canada, un numéro de compte peut être composé d'un numéro de succursale à cinq chiffres indiqué aux fins d'identification. Le cas échéant, le numéro de succursale doit précéder le numéro de compte. »

Non validée par le système de PTR, cette règle sur les pratiques du marché devrait être respectée pour faciliter le parcours du paiement.

### 3.4 Identificateurs du message et du paiement

La norme ISO 20022 accepte la présence de plusieurs identificateurs de message et de paiement dans les messages ISO 20022 du système de PTR. L'usage d'identificateurs multiples pour le message de transfert de crédit (pacs.008) s'applique à tous les autres messages ISO 20022 du système de PTR.

<b>Utilisation des identificateurs dans les messages pacs.008 du système de PTR :</b>		
Identifiant du message	-	Obligatoire
Identifiant de l'instruction	-	Facultatif
Identifiant du parcours	-	Obligatoire
Identifiant de la transaction	-	Retiré
Référence de transaction unique de bout en bout	-	Obligatoire
Identifiant du système de compensation	-	Attribué par le système de PTR
<b>Utilisation des identificateurs d'origine dans d'autres messages du système de PTR :</b>		
Identifiant du message d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de l'instruction d'origine	-	Facultatif
Identifiant du parcours d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de la transaction d'origine	-	Retiré
Référence de transaction unique de bout en bout d'origine	-	Obligatoire
Identifiant du système de compensation d'origine	-	Facultatif / Obligatoire*

\*Obligatoire si fourni au participant au système de PTR.

Figure 5 – Identificateurs

<b>Identificateur</b>	<b>Description dans la norme ISO 20022</b>
Identifiant du message	Référence point à point attribuée par la partie transmettrice et envoyée à la partie suivante dans la chaîne afin d'identifier clairement le message. Utilisation : La partie transmettrice doit s'assurer que l'identifiant du message est unique et qu'il correspond à la partie réceptrice pendant une période préalablement déterminée.
Identifiant de l'instruction	Identifiant unique, attribué par une partie transmettrice, qui sert à identifier clairement l'instruction. Utilisation : L'identifiant de l'instruction est une référence point à point qui peut être utilisée entre la partie transmettrice et la

	partie réceptrice pour faire référence à l'instruction individuelle. Il peut être inclus dans plusieurs messages relatifs à l'instruction.
Identifiant du parcours	Identifiant unique, attribué par la partie initiatrice, qui sert à identifier clairement la transaction. L'identifiant est transmis, inchangé, dans la chaîne entière. Utilisation : L'identifiant du parcours peut servir à rapprocher ou à relier des tâches relatives à la transaction. Il peut être inclus dans plusieurs messages liés à la transaction. Autre utilisation : Si le nombre de références transmissibles est limité pour des raisons d'ordre technique, l'identifiant du parcours doit être transmis dans le parcours en entier.
Identifiant de la transaction	Identifiant unique, attribué par le premier agent transmetteur, qui sert à identifier clairement la transaction transmise, inchangée, dans la chaîne interbancaire entière. Utilisation : L'identifiant de la transaction peut servir à rapprocher, suivre ou relier des tâches relatives à la transaction au niveau interbancaire. Utilisation : L'agent transmetteur doit s'assurer que l'identifiant de la transaction reste unique pendant une période préalablement déterminée.
Référence de transaction unique de bout en bout (UETR)	Identifiant universellement unique servant de référence à une transaction d'un bout à l'autre d'un parcours.
Identifiant du système de compensation*	Référence unique, attribuée par un système de compensation afin d'identifier clairement l'instruction.

\* Pour en savoir plus sur l'utilisation de l'identifiant du système de compensation dans le système de PTR, voir la section 4.2.7.

### 3.5 Montant du règlement

Tous les éléments des messages ISO 2022 de PTR contenant un montant de règlement sont limités à deux décimales.

<p><b>Sample component:</b>  <code>&lt;IntrBkSttImAmt Ccy="CAD"&gt;100.00&lt;/IntrBkSttImAmt&gt;</code></p> <p><b>Element names:</b>  IntrBkSttImAmt                      - Interbank Settlement Amount</p>
---

Figure 6 – Composant Interbank Settlement Amount (montant du règlement interbancaire)

### 3.6 Jeu de caractères

Les messages ISO 2022 du système de PTR comporteront les caractères de la version 6.2 du jeu UTF 8 – Unicode version 6.2. Ce jeu réunit des caractères variés et facilite la création de messages ISO 2022 du système de PTR.

## 4. Messages de base

### 4.1 En-tête d'application opérationnelle – message head.001

Paielements Canada utilisera l'en-tête d'application opérationnelle (BAH) pour tous les messages ISO 20022 du portefeuille du système de PTR. Le BAH est un message point à point.

#### 4.1.1 Expéditeur et récepteur

Le composant *From* du BAH identifiera l'expéditeur du message. Le composant *To* du BAH identifiera le récepteur du message. L'expéditeur et le récepteur peuvent respectivement être un participant au système de PTR, un fournisseur de services de connexion d'un participant au système de PTR ou la composante d'échange du système de PTR.

Si le message provient d'un agent, l'identifiant de l'institution financière doit être utilisé de la manière suivante :

#### Sample component:

```
<Fr>
  <FIId>
    <FinInstnId>
      <ClrSysMmbId>
        <MmbId>123</MmbId>
      </ClrSysMmbId>
    </FinInstnId>
  </FIId>
</Fr>
```

#### Element names:

Fr	- From (sender)
FIId	- Financial Institution Identification
FinInstnId	- Financial Institution Identification
ClrSysMmbId	- Clearing System Member Identification
MmbId	- Member Identification

Figure 7 – Composant Sender (expéditeur) – institution financière

Si le message provient d'une partie, c'est-à-dire d'un expéditeur autre qu'un agent, l'identifiant de l'organisation devrait être utilisé de la manière suivante :

---

**Sample component:**

```
<Fr>  
  <OrgId>  
    <Id>  
      <OrgId>  
        <Othr>  
          <Id>111111111</Id>  
        </Othr>  
      </OrgId>  
    </Id>  
  </OrgId>  
</Fr>
```

**Element names:**

Fr	- From (sender)
OrgId	- Organisation Identification
Id	- Identification
Othr	- Other

Figure 8 – Composant Sender – partie

Un message envoyé au système de PTR par un de ses participants comportera les éléments expéditeur et récepteur suivants :

**Sample components:**

```
<Fr>
  <FIId>
    <FinInstnId>
      <ClrSysMmbId>
        <MmbId>999</MmbId> <!--RTR Participant-->
      </ClrSysMmbId>
    </FinInstnId>
  </FIId>
</Fr>
<To>
  <OrgId>
    <Id>
      <OrgId>
        <Othr>
          <Id>111111111</Id> <!--RTR-->
        </Othr>
      </OrgId>
    </Id>
  </OrgId>
</To>
```

**Element names:**

Fr	- From (sender)
FIId	- Financial Institution Identification
FinInstnId	- Financial Institution Identification
ClrSysMmbId	- Clearing System Member Identification
MmbId	- Member Identification
To	- To (receiver)
OrgId	- Organisation Identification
Id	- Identification
Othr	- Other

Figure 9 – Composants Sender et Receiver

Tous les messages ISO 20022 du système de PTR envoyés à ce dernier comprendront un identificateur spécifique au système de PTR dans le composant *To* (récepteur). Chaque message envoyé par le système de PTR aux participants ou à leur fournisseur de services de connexion inclura l'identifiant du PTR dans le composant *Sender*.

Le BAH greffé à la tête d'un message pacs.008 envoyé par le participant au système de PTR 1 comprendra, dans les composants *Sender* et *Receiver*, les identificateurs suivants :

**From: RTR Participant 1**

**To: RTR**



---

Une fois qu'il aura effectué les validations nécessaires, le système de PTR enverra le message pacs.008 au participant 2, et le BAH aura, dans les composants *Sender* et *Receiver*, les identificateurs suivants :

**From: RTR**

**To: RTR Participant 2**

#### 4.1.2 Éléments optionnels

Les éléments et les composants suivants restent optionnels. S'ils sont toutefois inclus, ils n'influeront pas sur le processus de traitement du système de PTR et le contenu ne sera pas validé :

- *Copy Duplicate* (duplicata)
- *Possible Duplicate* (duplicata possible)
- Signature

#### 4.1.3 BAH connexe

Le composant *Related* (connexe) servira à obtenir des données liées à un BAH connexe. Il sera utilisé de la manière suivante :

#### **Message pacs.002 :**

Lorsque le système de PTR envoie un message pacs.002 en réponse à une demande de rapport sur l'état d'un paiement (message pacs.028), le composant *Related* du BAH du message pacs.002 comprendra les données présentes dans le BAH du message pacs.028.

#### 4.2 Transfert de crédit – message pacs.008

L'agent débiteur enverra ce message à la composante d'échange du système de PTR pour transmettre un transfert de crédit. Puis la composante d'échange du système de PTR expédiera le message à l'agent créditeur pour que la transmission du transfert de crédit soit effectuée.

Le message maître ISO 20022 pacs.008 accepte l'inclusion de plusieurs paiements dans un seul message. Cependant, le système de PTR n'acceptera qu'un seul paiement par message ISO 20022. Cette restriction fait déjà partie des caractéristiques des messages ISO 20022, où le nombre de transactions est fixé à 1.

## 4.2.1 Parcours d'un transfert de crédit – message pacs.008



1. L'agent débiteur envoie un transfert de crédit (message pacs.008) au système de PTR. Puis ce dernier procède aux validations syntaxique et opérationnelle.
2. Le système de PTR envoie le transfert de crédit (message pacs.008) à l'agent créditeur. Celui-ci traite le transfert de crédit et effectue les validations requises.
3. L'agent créditeur envoie un rapport sur l'état du paiement (message pacs.002) au système de PTR pour confirmer qu'il est prêt à exécuter le paiement. Le système de PTR déclarera final le paiement après avoir obtenu la réponse de l'agent créditeur et au terme du processus de compensation et de règlement.
4. (a) Le système de PTR envoie le rapport sur l'état du paiement (message pacs.002) à l'agent débiteur pour confirmer l'exécution réussie du paiement.  
(b) Le système de PTR envoie le rapport sur l'état du paiement (message pacs.002) à l'agent créditeur pour confirmer l'exécution réussie du paiement.
5. (a) Le système de PTR envoie le rapport sur l'état du paiement (message pacs.002) à l'agent débiteur pour confirmer le règlement du paiement.  
(b) Le système de PTR envoie le rapport sur l'état du paiement (message pacs.002) à l'agent créditeur pour confirmer le règlement du paiement.

Parcours 1 – message pacs.008

## 4.2.2 Agents

Les messages de paiement en temps réel pacs.008 du système de PTR comprennent jusqu'à cinq agents.

Nom	Utilisation	Description dans la norme ISO 20022
Agent transmetteur	Obligatoire	Agent qui transmet l'ensemble d'instructions à l'acteur suivant de la chaîne.
Agent récepteur	Obligatoire	Agent qui reçoit, de la part de l'acteur précédent de la chaîne, l'ensemble d'instructions à exécuter.
Agent débiteur	Obligatoire	Institution financière auprès de laquelle le débiteur détient un compte.
Agent créditeur	Obligatoire	Institution financière auprès de laquelle le créditeur détient un compte.
Agent transmetteur antérieur 1	Facultatif	Tout agent entre l'agent débiteur et l'agent créditeur.

---

En vertu de la norme ISO 20022, le message pacs.008 doit comprendre quatre de ces agents, auxquels s'applique la règle sur les pratiques du marché suivante :

*L'agent transmetteur doit être identique à l'agent débiteur et l'agent récepteur doit être identique à l'agent créateur.*

Il faut noter qu'un participant au système de PTR peut offrir des services de connexion à un autre participant. Dans ce cas, le participant offrant des services sera un fournisseur de services de connexion et sera conséquemment identifié comme l'expéditeur du message (*From* dans le BAH) et non comme un agent transmetteur.

L'élément Previous Instructing Agent 1 (agent transmetteur antérieur 1) est un agent facultatif compris dans le message pacs.008. Ce composant sert à informer l'agent créateur et n'est pas utilisée ni validée par le système de PTR.

Pour en savoir plus sur l'utilisation des agents, voir la section 3.1.

#### 4.2.3 Parties

Le message de paiement en temps réel pacs.008 comprend cinq parties, excluant les quatre parties comprises dans le composant *Structured Remittance Information* (données sur le versement, structuré).

Nom	Utilisation	Description dans la norme ISO 20022
Débiteur	Obligatoire	Partie qui doit un montant d'argent au créateur (final).
Créateur	Obligatoire	Partie à qui l'on doit un montant d'argent.
Débiteur final	Facultatif	Partie finale qui doit un montant d'argent au créateur (final).
Créateur final	Facultatif	Partie finale à qui l'on doit un montant d'argent.
Partie initiatrice	Facultatif	Partie qui amorce le paiement. Utilisation : Il s'agit soit du débiteur, soit d'un tiers qui amorce le transfert de crédit au nom du débiteur.

Les règles formelles suivantes s'appliquent à tous les composants Party (partie) :

1. Si *PostalAddress* (adresse postale) est présent, le nom est obligatoire.
2. Si *PostalAddress* est utilisé et *AddressLine* (adresse) est présent, tout autre élément facultatif de *PostalAddress* (structuré ou non structuré) est exclu.
3. Si *PostalAddress* est utilisé et *AddressLine* est absent, les noms du pays et de la ville sont obligatoires.

Une autre restriction s'applique au débiteur final, au créateur final et à la partie initiatrice lorsque seule l'adresse postale structurée est permise.

Les parties initiatrice, débitrice et créatrice ne doivent pas obligatoirement fournir leurs coordonnées.

#### 4.2.4 Type de paiement

Le composant *Payment Type* (type de paiement) du message du système de PTR pacs.008 comprend les trois éléments suivants :

Nom	Utilisation	Description dans la norme ISO 20022
Niveau de service	Facultatif	Entente ou règles en vertu desquelles la transaction devrait être traitée.
Instrument local	Obligatoire	Instrument spécifique à un groupe d'utilisateurs.  Utilisation : Cet élément sert à spécifier un instrument local, un instrument de compensation local, un service ou le niveau de service.
Motif de la catégorie	Facultatif	Spécifie l'importance du motif de l'instruction selon un groupe de catégories prédéfinies. Utilisation : Utilisé par la partie initiatrice pour fournir de l'information sur le traitement du paiement. Susceptible de déclencher un traitement spécial de la part de n'importe lequel des agents dans la chaîne de paiement.

L'élément *Service Level* (niveau de service) reste facultatif, mais l'agent débiteur doit obligatoirement le remplir si le transfert de crédit provient d'une autre région de paiement. L'agent débiteur entre alors le code INTL dans le composant Proprietary (propriété exclusive). Si le code INTL est entré dans l'élément *Service Level/Proprietary*, alors les renseignements suivants doivent être fournis :

1. Au minimum, le nom et l'adresse postale de l'agent émetteur qui envoie le paiement à partir d'une autre région; ces informations doivent être saisies dans l'élément *Previous Instructing Agent 1* (agent transmetteur antérieur 1) du message de paiement PTR pacs.008.
2. Au minimum, le nom, le numéro de compte et l'adresse postale du titulaire du compte émetteur (débiteur final); ces informations doivent être entrées dans l'élément *Ultimate Debtor* (débiteur final) du message de paiement PTR pacs.008. Il faut indiquer le numéro de compte dans le composant « Identification » de l'élément *Ultimate Debtor*, et inclure ACCT dans *Scheme Name/Proprietary code*.
3. Si la devise de la somme initiale est différente de CAD, il faut l'indiquer dans l'élément *Instructed Amount/Currency* (devise / montant indiqué).

Il s'agit des renseignements qui doivent obligatoirement être fournis, mais les renseignements supplémentaires connus par l'agent débiteur devraient être inclus, et non omis, afin que l'agent créditeur puisse facilement produire les rapports requis et se

---

conformer aux exigences réglementaires. Les participants ne doivent pas utiliser le système de PTR si le message de paiement PTR pacs.008 ISO 20022 ne contient pas tous les renseignements requis, aux fins de production de rapports réglementaires, dans les éléments prévus à cette fin.

*Local Instrument* (instrument local) est obligatoirement inclus dans le message pacs.008 du système de PTR et servira à identifier le *Competitive Service* (service concurrentiel [SC]). Tout transfert de crédit traité dans le système de PTR aura un code SC qui sera validé par ce même système. Les codes validés devront être consignés dans le système de PTR avant d'être utilisés. Les codes ne seront pas inclus dans la liste de codes externes ISO 20022 et, donc, seul *Proprietary* sera utilisé.

L'élément *Category Purpose* (motif de la catégorie) est facultatif et n'a pas d'utilité précise dans le système de PTR. Ce dernier ne le validera pas. Seul l'élément *Code* est autorisé.

#### 4.2.5 Composants d'un compte

Le système de PTR est un système de paiements en temps réel qui effectue le transfert de fonds d'un compte à un autre, ce qui fait que les composants *Debtor Account* (compte débiteur) et *Creditor Account* (compte créditeur) sont obligatoires. L'identifiant du compte est obligatoire, et le composant *Proxy* (substitut) est facultatif.

Pour en savoir plus sur la structure des composants, voir la section 3.3.

#### 4.2.6 Données sur le versement

La présente section traite des composants *Remittance Information* (données sur le versement) et *Related Remittance Information* (données sur le versement connexes). *Remittance Information* est composé des éléments *Unstructured* (non structuré) et *Structured* (structuré). Au terme des séances d'harmonisation qui ont eu lieu aux troisième et quatrième trimestres de l'année civile 2020, il a été conclu que le système de PTR s'arrimera aux données sur le versement dans le message pacs.008 en fonction de ce que les membres de Paiements Canada ont déclaré pouvoir gérer lors de la mise en œuvre de la première version. Les restrictions imposées aux messages ISO 20022 à l'égard des données sur le versement seront prises en compte lors de la mise en œuvre du système de PTR, mais ne s'appliqueront qu'à partir du ANNÉE-MOIS-JOUR (date à confirmer).

Lors du lancement du système de PTR, les restrictions suivantes seront imposées aux données sur le versement :

- *Related Remittance* (versement connexe) sera limité à une répétition et à une adresse URL.
- *Unstructured Remittance Information* sera limité à trois répétitions de 140 caractères.
- *Structured Remittance Information* sera limité à 69 éléments uniques et à cinq répétitions.

---

Pour en savoir plus, voir les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.

Les restrictions suivantes seront prises en compte lors de la mise en œuvre du système de PTR, mais ne seront appliquées qu'à partir du ANNÉE-MOIS- JOUR (date à confirmer).

Le message pacs.008 du système de PTR est soumis à une règle textuelle relative à l'exclusivité mutuelle de *Related Remittance Information* et *Remittance Information*. Ce qui signifie qu'un seul de ces deux composants sera accepté pour un transfert de crédit effectué dans le système de PTR.

Le message pacs.008 du système de PTR est également soumis à une règle textuelle relative à l'exclusivité mutuelle de *Structured* et *Unstructured*. Ce qui signifie qu'en présence de *Remittance Information*, seul *Structured* ou *Unstructured* peut être utilisé.

Ces deux règles textuelles assureront, après la date de mise en œuvre, l'exclusivité mutuelle des éléments/composants suivants :

<b>Données sur le versement connexes</b>	<b>Non structuré</b>	<b>Structuré</b>
Fournit des renseignements sur le traitement des données sur le versement effectué par n'importe lequel des agents dans la chaîne de traitement des transactions.	Les données sur le versement permettent de rapprocher une écriture de paiement avec les effets que le paiement vise à régler, comme des factures commerciales dans un système de comptes débiteurs, dans une forme non structurée.	Les données sur le versement permettent de rapprocher une écriture de paiement avec les effets que le paiement vise à régler, comme des factures commerciales dans un système de comptes débiteurs, dans une forme structurée.

Le composant *Related Remittance Information* sera limité à une répétition. Quant à lui, *Remittance Location Details* (Coordonnées de l'information sur le paiement) sera limité à deux répétitions.

**Sample component:**

```

<RltdRmtInf>
  <RmtId>1234567890</RmtId>
  <RmtLctnDtls>
    <Mtd>URID</Mtd>
    <ElctrncAdr>www.website1.ca</ElctrncAdr>
  </RmtLctnDtls>
  <RmtLctnDtls>
    <Mtd>URID</Mtd>
    <ElctrncAdr>www.website2.ca</ElctrncAdr>
  </RmtLctnDtls>
</RltdRmtInf>

```

**Element names:**

RltdRmtInf	- Related Remittance Information
RmtId	- Remittance Identification
RmtLctnDtls	- Remittance Location Details
Mtd	- Method
ElctrncAdr	- Electronic Address

Figure 10 – Composant Related Remittance Information (données sur le versement connexe)

Le composant *Related Remittance Information* est limité à 9 000 caractères opérationnels. Ces derniers comprennent tous les caractères, sauf les codes.

L'élément *Unstructured* est limité à trois répétitions de 140 caractères chacune. Ceci signifie qu'un total de 420 caractères est permis.

**Sample component:**

```

<RmtInf>
  <Ustrd>Up to 140 characters</Ustrd>
  <Ustrd>Up to 140 characters</Ustrd>
  <Ustrd>Up to 140 characters</Ustrd>
</RmtInf>

```

**Element names:**

RmtInf	- Remittance Information
Ustrd	- Unstructured

Figure 11 – Composant Remittance Information – Unstructured (Données sur le versement, non structuré)

Le composant *Structured* peut comporter un nombre illimité de répétitions, mais est limité à 9 000 caractères opérationnels. Ces derniers comprennent tous les caractères, sauf les codes.

**Sample component:**

```
<RmtInf>
  <Strd>
    <RfrdDocInf>
      <Nb>555444333222111</Nb>
      <RltdDt>2020-02-02</RltdDt>
    </RfrdDocInf>
  </Strd>
  <Strd>
    <RfrdDocInf>
      <Nb>999888777666000</Nb>
      <RltdDt>2020-02-01</RltdDt>
    </RfrdDocInf>
  </Strd>
</RmtInf>
```

**Element names:**

RmtInf	- Remittance Information
Strd	- Structured
RfrdDocInf	- Referred Document Information
Nb	- Number
RltdDt	- Related Date

Figure 12 – Composant Remittance Information – Structured (données sur le versement, structuré)

#### 4.2.7 Données provenant de la composante d'échange du système de PTR

Deux éléments seront absents du message pacs.008 transmis par l'agent débiteur mais ajoutés au message pacs.008 augmenté par la composante d'échange du système de PTR puis transmis à l'agent créditeur.

**Identifiant du système de compensation :** Référence attribuée par le système de PTR une fois le message pacs-008 validé. L'identifiant du système de compensation sera communiqué à l'agent débiteur dans le message pacs.002 et constituera ainsi une référence de paiement unique que connaîtront l'agent débiteur et l'agent créditeur. Il peut servir en cas de traitement d'exception entre les deux participants au système de PTR ou entre tout participant au système de PTR et le système lui-même.

**Date et heure de l'acceptation :** L'information temporelle qui atteste l'instant où le message pacs.008 a été validé dans le système de PTR et où ce dernier a attribué l'identifiant du système de compensation. Cette information sera prise en compte au démarrage du minuteur. Elle permet à l'agent créditeur de savoir combien de temps il reste avant que le paiement ne soit annulé dans le système de PTR.



#### 4.2.8 Validations syntaxique et opérationnelle d'un message pacs.008

La composante d'échange du système de PTR effectuera les validations suivantes pour chaque message pacs.008 :

##### Validation syntaxique et recherche de duplicatas – message pacs.008

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
SCT_S1	Inclusion des éléments obligatoires	<p>Tous les éléments obligatoires du message pacs.008 doivent être inclus et alignés sur les caractéristiques des messages pacs.008 de la composante d'échange du système de PTR. Ceci comprend des éléments basés sur une règle ou plus et conditionnellement obligatoires comme RTR_Rule "RTR_ Instructed Amt CAD Equal To Interbank Settlement Amt CAD Rule".</p> <p>Si le montant indiqué et le montant du règlement interbancaire sont en dollars canadiens, ils doivent être identiques.</p> <p>Path: /Document/FIToFICstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/IntrBkSt tlmAmt/@Ccy</p> <p>Si les éléments obligatoires sont absents ou les données ne sont pas incluses conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le message devrait être rejeté.</p>	Tous les éléments obligatoires du message pacs.008
SCT_S2	Validation du format et/ou de la signature	<p>La validation du format consiste à vérifier les blocs des messages et la structure hiérarchique des éléments, ainsi qu'à voir à ce que le message ne contienne aucun composant ou élément qui n'est ni obligatoire ni facultatif conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 de Paiements Canada.</p> <p>L'en-tête du message comporte la signature numérisée du participant, qui sera validée par la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Si le format ou la signature n'était pas validé, le message devrait être rejeté.</p>	Tous les éléments du message pacs.008

SCT_S3	L'unicité du paiement	La validation de la référence de transaction unique de bout en bout (l'UETR) dans le message pacs.008 se fait au moyen du journal des transactions de la composante d'échange du système de PTR afin de vérifier qu'il n'existe aucun duplicata du paiement. La présence d'un duplicata devrait entraîner le rejet du message.	<b>UETR</b> Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/PmtId/UETR
--------	-----------------------	--	--

### Validation opérationnelle – message pacs.008

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
SCT_B1	Données sur le fournisseur de services de connexion (FSC) pour l'envoi d'un message pacs.008 au nom d'un agent débiteur (AD).	<p>L'identifiant du FSC présent dans le BAH sera comparé à ceux figurant sur la liste de FSC inscrits au registre de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation : Check if HEAD.001 of PACS.008 {CSP ID} is authorized to send of behalf of DA for given PACS.008 {Debtor Agent ID} defined in DA Participant Registry</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>BAH</b></p> <p><b>Identifiant du FSC</b> Inclus dans le BAH : Organization identification &gt; Other &gt; Identification /Document/AppHdr/Fr/OrgId/Id/OrgId/Other/Id</p> <p><b>Identifiant du FSC (S'il est aussi un participant.)</b> Inclus dans le BAH : /Document/AppHdr/Rltd/Fr/FlId/FinInstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p> <p><b>Identifiant de l'AD</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/DbtrAgt/FinInstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>

SCT_B2	AD valide et actif	<p>Les éléments du message pacs.008 relatifs à l'AD sont comparés à ceux qui sont inscrits dans le registre de la composante d'échange du système de PTR pour vérifier si l'AD est actif ou inactif.</p> <p>Validation : Si PACS.008{Debtor Agent ID} = Participant ID (DA) defined in Registry Et Status of Participant (DA) = Active,</p> <p>Alors Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Identifiant de l'AD</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/DbtrAgt/FinlnstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>
SCT_B3	Agent créditeur (AC) valide et actif	<p>Les éléments du message pacs.008 relatifs à l'AC sont comparés à ceux qui sont inscrits dans le registre de la composante d'échange du système de PTR pour vérifier si l'AC est actif ou inactif.</p> <p>Validation : Si PACS.008{Creditor Agent ID} = Participant ID (CA) defined in Registry et Status of Participant (CA) = Active,</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Identifiant de l'AC</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/CdtrAgt/FinlnstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>
SCT_B4	AD autorisé à envoyer un message pacs.008	<p>Les éléments du message pacs.008 relatifs à l'AD sont comparés à ceux qui sont inscrits dans le registre de la composante d'échange du système de PTR pour vérifier si l'AD est autorisé à envoyer des transferts de crédit.</p> <p>Validation : Si PACS.008{Debtor Agent ID} = Participant ID (DA) defined in Registry et Authorized to Originate Credit Transfer = 'Yes',</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Identifiant de l'AD</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/DbtrAgt/FinlnstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>

SCT_B5	Vérification dans la composante d'échange du système de PTR (comparaison avec la valeur du montant maximum global)	<p>L'élément du message pacs.008 relatif au montant du règlement interbancaire est comparé à la valeur du montant maximum global inscrit dans le Registre de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation : Si PACS.008{Interbank Settlement Amount} &lt;= RTR Exchange System wide Maximum Limit amount,</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Montant du règlement interbancaire</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/IntrBkSttlMnt</p>
SCT_B6	Identifiant du SC validé et associé à l'AD.	<p>À la réception d'un message pacs.008, l'identifiant du SC sera comparé à l'identifiant qui est inscrit dans le registre de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation : Check against DA Participant Registry for the given PACS.008{Debtor Agent ID}.</p> <p>Si the CS ID, PACS.008{Local Instrument &gt; Proprietary value}, is registered,</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Instrument local</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/PmtTplnf/Lcl Instrm/Prtry</p> <p><b>Identifiant de l'AD</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/DbtrAgt/FinlnstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>
SCT_B7	Devise utilisée pour la transaction	<p>Seul le dollar canadien sera accepté comme valeur dans le message pacs.008.</p> <p>Validation : Si PACS.008{Currency} = CAD,</p> <p>Alors : Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement : Le paiement est rejeté.</p>	<p><b>Devise</b> /Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/IntrBkSttlMnt/Ccy</p>

SCT_B8	Numéro de succursale invalide	<p>Si l'AC a choisi l'acheminement par numéro de succursale, les neuf premiers caractères présents dans l'identifiant de l'AC seront validés. La composante d'échange du système de PTR comparera le numéro de succursale à ceux qui figurent dans le tableau relatif à l'acheminement des numéros de succursale afin de déterminer si c'est bien celui de l'AC. Si aucune correspondance n'est trouvée, la transaction sera rejetée.</p> <p>Validation :</p> <p>Si first nine characters of {'id'} = entry in Transit number routing table,</p> <p>Alors :</p> <p>Le paiement est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>L'acheminement échoue et le message pacs.002 est initié et contient un code d'erreur.</p>	<p><b>Identifiant du compte créditeur</b></p> <p>/Document/FIToFI CstmrCdtTrf/CdtTrfTxInf/CdtrAcct/Id/Othr/Id</p>
--------	-------------------------------	--	---

### 4.3 Rapport sur l'état du paiement – message pacs.002

Ce message servira à fournir l'état du paiement d'un paiement envoyé ou reçu par tous les participants au système de PTR et le système lui-même.

#### 4.3.1 Identificateurs du paiement et du message

Le message pacs.002 contient deux jeux d'identificateurs :

1. Identificateurs du rapport sur l'état du paiement (message pacs.002).
2. Identificateurs d'origine du message de transfert de crédit (pacs.008).

Dans le cas des identificateurs du paiement et du message liés au rapport sur l'état du paiement, le message contient les identificateurs suivants :

<b>Identificateurs du message pacs.002 :</b>		
Identifiant du message	-	Obligatoire
Identifiant de l'état	-	Retiré

Figure 13 – Identificateurs du message pacs.002

Pour relier le rapport sur l'état du paiement au transfert de crédit, le message doit contenir ce qui suit :

<b>Identificateurs du paiement et du message d'origine :</b>		
Identifiant du message d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de l'instruction d'origine	-	Facultatif
Identifiant du parcours d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de la transaction d'origine	-	Retiré
Référence de transaction unique de bout en bout d'origine	-	Obligatoire
Identifiant du système de compensation d'origine	-	Obligatoire

Figure 14 – Identificateurs du paiement et du message d'origine dans le message pacs.002

L'élément *Original Instruction ID* (identifiant de l'instruction d'origine) est facultatif parce que l'élément *Instruction ID* (identifiant de l'instruction) est facultatif dans le message pacs.008. Par contre, en vertu d'une règle sur les pratiques du marché supplémentaire, l'identifiant de l'instruction d'origine du message de paiement d'origine (pacs.008) doit être présent s'il était présent dans le message de paiement d'origine.

#### 4.3.2 État et raison

L'élément *Transaction Status* (état de la transaction) est obligatoire dans le message pacs.002. Les codes suivants seront utilisés dans la composante d'échange du système de PTR :

État	Commentaires sur l'état	Inclus par un participant	Inclus par le système de PTR	Code ISO 20022
Accepté par l'agent créditeur	Code utilisé par un agent créditeur pour accepter un paiement.	Oui	Non	ACWP
Finalité avérée du paiement	Le paiement a été désigné comme final par la composante d'échange du système de PTR et l'obligation des participants de régler le paiement est établie.	Non	Oui	ACSP
Règlement effectué	Le paiement est final et réglé.	Non	Oui	ACSC
Rejeté	Le paiement pourrait être rejeté par le système de PTR ou l'agent créditeur. La raison du rejet sera indiquée dans le message de l'état de la transaction.	Oui	Oui	RJCT
En attente	Inclus exclusivement par la composante d'échange du système de PTR en réponse à un message pacs.028 pour indiquer que la transaction est en attente.	Non	Oui	PDNG

Figure 15 – Codes de l'état de la transaction

---

Si le message de l'état de la transaction est rejeté (RJCT), l'élément *Status Reason Information* (données sur la raison de l'état) doit être présent pour que soient fournies des données supplémentaires sur le rejet du paiement. L'élément *Status Reason Information* accepte un code de raison et des renseignements supplémentaires.

L'élément *Code* dans le composant *Reason* (raison) comportera un des codes du jeu de codes externes ISO 20022.

L'état d'attente (PDNG) ne pourra être utilisé que par le système de PTR pour répondre à une demande d'état, ou message pacs.028, lorsqu'une transaction est en attente (c'est-à-dire quand elle n'a pas encore été acceptée ou rejetée). Les participants ne se serviront pas de ce code.

**Sample component:**

```
<TxSts>RJCT</TxSts>
<StsRsnInf>
  <Rsn>
    <Cd>AC01</Cd>
  </Rsn>
  <AddtlInf>Free text element for additional information</AddtlInf>
</StsRsnInf>
```

**Element names:**

TxSts	- Transaction Status
StsRsnInf	- Status Reason Information
Rsn	- Reason
Cd	- Code
AddtlInf	- Additional Information

Figure 16 – Status et Status Reason Information dans le message pacs.002

### 4.3.3 Validations syntaxique et opérationnelle – message pacs.002

Les validations suivantes seront effectuées pour le message pacs.002 par la composante d'échange du système de PTR :

## Validation syntaxique et recherche de duplicatas – message pacs.002

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
PSR_S1	Remplissage des champs obligatoires	<p>Tous les éléments obligatoires présents dans le message doivent être alignés sur les caractéristiques des messages ISO 20022 de Paiements Canada.</p> <p>Ceci comprend des éléments basés sur une règle ou plus et conditionnellement obligatoires comme RTR_ Reason Mandatory If _ Rule": If Transaction Status is RJCT, then TIAS/StatusReasonInformation/Reason is mandatory.</p> <p>Si les éléments obligatoires sont absents ou si les données ne sont ni incluses ni alignées sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le message sera rejeté.</p>	Tous les éléments obligatoires
PSR_S2	Validation du format et/ou de la signature	<p>La validation du format consiste à vérifier les blocs des messages et la structure hiérarchique des éléments, ainsi qu'à voir à ce que le message ne contienne aucun composant ou élément qui n'est ni obligatoire ni facultatif conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 de Paiements Canada.</p> <p>L'en-tête du message comporte la signature numérisée du participant, qui sera validée par la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Si le format ou la signature n'était pas validé, le message devrait être rejeté.</p>	Tous les éléments du message pacs.002



## Validation opérationnelle – message pacs.002

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
PSR_B1	Concordance exacte entre la référence du rapport d'état du paiement et celle du message pacs.008	<p>Le bloc des données sur la transaction du message pacs.002 contiendra les renseignements concernant le message pacs.008, plus particulièrement l'UETR et le numéro de référence du système de compensation. Cette information sera comparée à celle présente dans le journal des transactions de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation :</p> <p>Si PACS.002{Original UETR} = PACS.008{UETR} et PACS.002{Clearing System Ref #} = PACS.008{Clearing System Ref#},</p> <p>Alors :</p> <p>Le message pacs.002 est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>Le message pacs.002 sera rejeté.</p>	<p><b>UETR original</b> /Document/FIToFIPmtStsRpt/TxInfAndSts/OrgnlUETR</p> <p><b>Numéro de référence du système de compensation</b> /Document/FIToFIPmtStsRpt/TxInfAndSts/ClsSysRef</p>
PSR_B2	Identifiant du FSC expéditeur du message pacs.002 identique à celui qui est indiqué dans le message pacs.008	<p>L'identifiant du FSC inscrit dans le message pacs.008 qui est présent dans la composante d'échange du système de PTR devrait être le même que celui du FSC indiqué dans le message pacs.002.</p> <p>Validation :</p> <p>Si HEAD.001 of PACS.002{CSP Id} = Head.001 of PACS.008{CSP Id} Ou Si HEAD.001 of PACS.002 {CSP ID} = Participant CSP ID for the DA defined in Registry, in the case of a direct connector)</p> <p>Alors :</p> <p>Le message pacs.002 est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>Le message pacs.002 sera rejeté.</p>	<p><b>Identifiant du FSC</b> Inclus dans le BAH : Organization identification &gt; Other &gt; Identification /Document/AppHdr/Fr/OrgId/Id/OrgId/Othr/Id</p> <p><b>Identifiant du FSC (S'il est aussi un participant.)</b> Inclus dans le BAH : /Document/AppHdr/Rtd/Fr/Fild/FinInstnId/ClrSysMmbld/Mmbld</p>

PSR_B3	L'état indiqué dans le message pacs.002 est ACWP ou RJCT	<p>La composante d'échange du système de PTR si l'agent créditeur a envoyé un état ACWP ou RJCT.</p> <p>Validation :</p> <p>Si PACS.002{TxSts} = ACWP,</p> <p>Alors :</p> <p>L'AC a accepté le paiement.</p> <p>Et</p> <p>Si PACS.002{TxSts} = RJCT</p> <p>Alors :</p> <p>L'AC a rejeté le paiement.</p>	<p><b>État de la transaction</b></p> <p>/Document/FIToFIPmtStsRpt/TxInfAndSts/TxSts</p>
PSR_B4	Code de raison valide	<p>Les codes de raison seront définis comme faisant partie du modèle de gestion des erreurs et des nécessités à déterminer dans la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation :</p> <p>Si {Reason Code} = Reason code defined in the RTR Exchange System,</p> <p>Alors :</p> <p>Le message pacs.002 est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>Le message pacs.002 sera rejeté.</p>	<p><b>Code de raison</b></p> <p>/Document/FIToFIPmtStsRpt/TxInfAndSts/StsnInf/Rsn/Cd</p>

## 5. Messages de soutien

Groupe de messages ISO 20022 du système de PTR qui sous-tendent les messages de paiement de base, dont *FI to FI Customer Credit Transfer* (transfert de crédit d'IF à IF pour le compte d'un client, pacs.008). Ce message de soutien sera dorénavant utilisé pour la fonctionnalité du système de PTR suivante :

- Demande de rapport sur l'état du paiement (message pacs.028).

## 5.1 Demande de rapport sur l'état du paiement – message pacs.028

Ce message sera transmis au système de PTR par l'un de ses participants souhaitant connaître l'état d'un paiement. La réponse sera un message pacs.002, c'est-à-dire un rapport sur l'état d'un paiement d'IF à IF (*FIToFIPaymentStatusReport*).

### 5.1.1 – Parcours d'une demande de rapport sur l'état du paiement – message pacs.028



1. Le participant au système de PTR envoie une demande de rapport sur l'état du paiement (pacs.028) au système de PTR. Le système de PTR effectue une validation syntaxique et une validation opérationnelle.
2. Le système de PTR envoie le rapport sur l'état du paiement (pacs.002) au participant.

Parcours 2 – message pacs.028

### 5.1.2 Demande de rapport sur l'état du paiement – Identificateurs

Le message pacs.028 contient deux jeux d'identificateurs :

1. Identificateurs de demande de rapport sur l'état du paiement (message pacs.028).
2. Identificateurs d'origine du message de transfert de crédit (message pacs.008).

Dans le cas du paiement et du message liés à la demande de rapport sur l'état du paiement, le message contient les identificateurs suivants :

#### Identificateurs du message pacs.028 :

Identifiant du message	-	Obligatoire
Identifiant de la demande de rapport	-	Retiré

Figure 17 – Identificateurs du message pacs.028

Pour relier la demande de rapport sur l'état du paiement au transfert de crédit ou au retour de paiement d'origine, le message doit contenir ce qui suit :

**Identificateurs du paiement et du message d'origine :**

Identifiant du message d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de l'instruction d'origine	-	Facultatif
Identifiant du parcours d'origine	-	Obligatoire
Identifiant de la transaction d'origine	-	Retiré
Référence de transaction unique de bout en bout d'origine	-	Obligatoire
Identifiant du système de compensation d'origine	-	Facultatif

Figure 18 – Identificateurs du paiement et du message d'origine dans un message pacs.028

L'élément *Original Instruction ID* (identifiant de l'instruction d'origine) est facultatif dans le message pacs.028 parce que l'élément *Instruction ID* (identifiant de l'instruction) est facultatif dans le message pacs.008. Par contre, en vertu d'une règle sur les pratiques du marché supplémentaire, l'identifiant de l'instruction d'origine du message de paiement d'origine (pacs.008) doit être présent s'il était présent dans le message de paiement d'origine.

L'identifiant du système de compensation (*Clearing System Reference*) est la référence privilégiée et devrait être utilisée si l'expéditeur du message pacs.028 la connaît. Elle est indiquée par l'agent débiteur dans le message pacs.002. Si l'agent débiteur ne recevait pas ce message, d'autres identificateurs d'origine devraient être utilisés.

### 5.1.3 Validations syntaxique et opérationnelle – message pacs.028

La composante d'échange du système de PTR effectuera les validations suivantes pour chaque message pacs.028 :

#### Validation syntaxique et recherche de duplicatas – message pacs.028

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
PSRR_S1	Remplissage des champs obligatoires	Tous les éléments obligatoires du message doivent être inclus et alignés sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.  Si les éléments obligatoires sont absents ou les données ne sont pas incluses conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le message sera rejeté.	Tous les champs obligatoires

PSRR_S2	Validation du format et/ou de la signature	<p>La validation du format consiste à vérifier les blocs des messages et la structure hiérarchique des éléments, ainsi qu'à voir à ce que le message ne contienne aucun composant ou élément qui n'est ni obligatoire ni facultatif conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 de Paiements Canada.</p> <p>L'en-tête du message comporte la signature numérisée du participant, qui sera validée par la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Si le format et la signature ne sont pas validés, le message sera rejeté.</p>	Tous les champs du message pacs.028
---------	--	--	-------------------------------------

#### Message pacs.028 - Validation opérationnelle

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
PSRR_B1	FSC validé et autorisé à envoyer un message au nom d'un AD ou un AC	<p>L'identifiant du FSC présent dans le BAH sera validé en les comparant avec ceux de la liste des FSC inscrits au registre de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation :</p> <p>Si HEAD.001 of PACS.028 {CSP ID} is authorized to send of behalf of DA/CA for given PACS.028 {Instructing Agent ID}/{Instructed Agent ID} defined in DA/CA Participant Registry,</p> <p>Alors :</p> <p>Le message est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>Le message est rejeté.</p>	<p><b>Identifiant du FSC</b></p> <p>L'identifiant du FSC sera inclus dans le BAH : Organization identification &gt; Other &gt; Identification</p> <p><b>Identifiant de l'AD</b></p> <p>/Document/FIToFIPmtStsReq/TxInf/InstgAg t/FinInstnId/ClrSysM mbld/Mmbld</p> <p><b>Identifiant de l'AC</b></p> <p>/Document/FIToFIPmtStsReq/TxInf/InstdAg t/FinInstnId/ClrSysM mbld/Mmbld</p>

PSRR_B2	Référence du message pacs.008 ou pacs.004 valide	<p>Le bloc des données sur la transaction du message pacs.028 contiendra les renseignements concernant le message pacs.008 ou pacs.004, plus particulièrement l'UETR et le numéro de référence du système de compensation. Cette information sera comparée à celle présente dans le journal des transactions de la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Validation :</p> <p>Si PACS.028{Original UETR} = PACS.008{UETR}</p> <p>Et</p> <p>Si PACS.028{Clearing System Ref #} = PACS.008{Clearing System Ref#} (OU)</p> <p>Si PACS.028{Original UETR} = PACS.004{Original UETR}</p> <p>Et</p> <p>Si PACS.028{Clearing System Ref #} = PACS.004{Clearing System Ref#},</p> <p>Alors :</p> <p>Le message.028 est traité avec succès.</p> <p>Autrement :</p> <p>Le message est rejeté.</p> <p>Note : Le message pacs.004 ne servira qu'après le lancement du système.</p>	<p><b>Données sur l'agent débiteur</b></p> <p>/Document/FIToFICst mrCdtTrf/CdtTrfTxInf/ DbtrAgt/FinInstnId/Clr SysMmbld/Mmbld</p>
---------	--	--	---

## 6. Messages d'administration

Les messages d'administration sont des messages ISO 20022 du système de PTR utilisés aux fins d'administration. Le portefeuille du système de PTR comporte les messages d'administration suivants :

- Message Reject (rejet du message) – message admi.002
- Heartbeat Notification (notification pulsation) – message admi.004
- Heartbeat Acknowledgement (accusé de réception de notification pulsation) – message admi.011)

## 6.1 Rejet d'un message – message admi.002

*Message Reject* sert de réponse à tout message ISO 20022 du système de PTR dont la syntaxe n'est pas validée. Il peut être transmis par la composante d'échange du système de PTR ou par tout participant au système de PTR.

### 6.1.1 Parcours d'un message de rejet



1. Le système expéditeur a tenté d'envoyer un message ISO 20022 du système de PTR.
2. Le système récepteur détermine qu'il ne peut pas analyser le message parce que son contenu est corrompu ou inconnu, ou à cause d'une erreur de validation du schéma, et envoie donc un message de rejet (admi.002) au système expéditeur.

Parcours 3 – Message admi.002

### 6.1.2 Contenu d'un message de rejet

Le message admi.002 comprend les deux composants suivants :

1. *Related Reference* (référence connexe)
2. *Reason* (raison)

Le composant *Related Reference* comportera la référence du message ISO 20022 entrant du système de PTR qui n'a pas été validé. En l'absence d'une référence, un reçu horodaté sera fourni.

Le composant *Reason* comporte la raison du rejet ainsi que la description d'une autre raison possible.

### Sample components:

```
<admi.002.001.01>
  <RltdRef>
    <Ref>ref12345</Ref>
  </RltdRef>
  <Rsn>
    <RjctgPtyRsn>Syntax Failure</RjctgPtyRsn>
    <RsnDesc>Optional description</RsnDesc>
  </Rsn>
</admi.002.001.01>
```

### Element names:

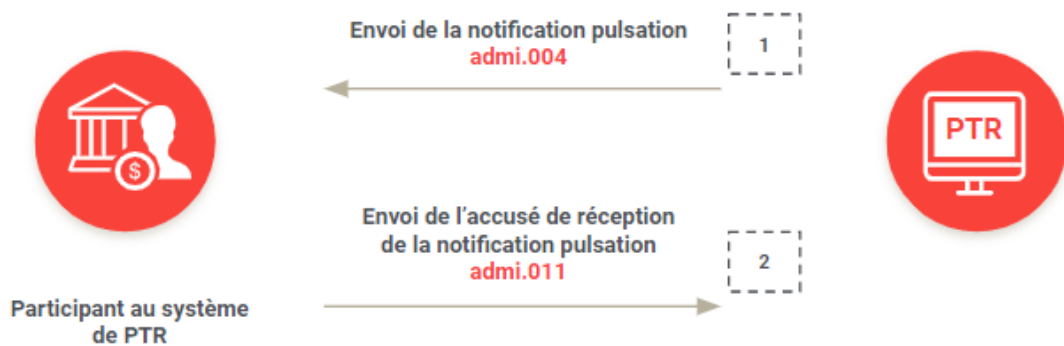
RltdRef	- Related Reference
Ref	- Reference
Rsn	- Reason
RjctPtyRsn	- Rejecting Party Reason
RsnDesc	- Reason Description

Figure 19 - Composant Reason (raison) dans le message admi.002

## 6.2 Notification pulsation – message admi.004

Notification envoyée par la composante d'échange du système de PTR à un participant au système de PTR pour lui signaler qu'une application est active.

### 6.2.1 Parcours d'une notification pulsation



1. Le minuteur du PTR déclenche un message pulsation. Le système de PTR prépare puis envoie une notification de pulsation (admi.04).
2. Le participant au système de PTR prépare et envoie l'accusé de réception de la notification de pulsation (admi.011).

Parcours 4 – message admi.004

### 6.2.2 Contenu d'une notification pulsation

Le message admi.004 comprend ce qui suit :

1. Le code de l'événement.
2. La description de l'événement.



Le code de l'événement sera toujours HBRT. La description de l'événement sera le numéro de référence de la notification pulsation, qui sera inclus dans l'accusé de réception de la notification pulsation (*Heartbeat Acknowledgement*).

```

Sample components:
<SysEvtNtfctn>
  <EvtInf>
    <EvtCd>HBRT</EvtCd>
    <EvtDesc>HeartBeat123</EvtDesc>
  </EvtInf>
</SysEvtNtfctn>
Element names:
SysEvtNtfctn - System Event Notification
EvtInf       - Event Information
EvtCd       - Event Code
EvtDesc     - Event Description

```

Figure 20 – Code de l'événement dans le message admi.004

### 6.2.3 Validation syntaxique – message admi.004

La composante d'échange du système de PTR effectuera les validations suivantes pour chaque message admi.004 :

#### Validation syntaxique – message admi.004

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
ADM_S3	Inclusion des éléments obligatoires	<p>Tous les éléments obligatoires du message doivent être inclus et alignés sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.</p> <p>Si les éléments obligatoires sont absents ou les données ne sont pas incluses conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le message sera rejeté.</p>	Tous les éléments obligatoires dans le message admi.004

ADM_S4	Validation du format et/ou de la signature	<p>La validation du format consiste à vérifier les blocs des messages et la structure hiérarchique des éléments, ainsi qu'à voir à ce que le message ne contienne aucun composant ou élément qui n'est ni obligatoire ni facultatif conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.</p> <p>L'en-tête du message comporte la signature numérisée du participant, qui sera validée par la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Si le format ou la signature n'était pas validé, le message devrait être rejeté.</p>	Tous les éléments dans le message admi.004
--------	--	---	--

### 6.3 Accusé de réception d'une notification pulsation – message admi.011

L'accusé de réception de la notification pulsation est envoyé par un participant au système de PTR en réponse à une notification pulsation.

#### **6.3.1 Contenu d'un accusé de réception de notification pulsation – message admi.011**

Le message admi.011 comprend un élément *Message Identification* (identificateur du message) obligatoire et un élément *Acknowledgement Details* (données sur l'accusé de réception) obligatoire.

L'élément *Message Identification* inclura l'identificateur du message.

L'élément *Acknowledgement Details* comprendra les mêmes données que celles présentes dans *Heartbeat Notification*.

#### **Sample components:**

```
<SysEvtAck>
  <MsgId>MsgID12345678</MsgId>
  <AckDtls>
    <EvtCd>HBRT</EvtCd>
    <EvtDesc>HeartBeat123</EvtDesc>
  </AckDtls>
</SysEvtAck>
```

#### **Element names:**

SysEvtAck	- System Event Acknowledgement
MsgId	- Message Identification
AckDtls	- Acknowledgement Details
EvtCd	- Event Code
EvtDesc	- Event Description

Figure 21 - Message Identification et Acknowledgement Details dans le message admi.011

### 6.3.2 Validation syntaxique – message admi.011

La composante d'échange du système de PTR effectuera les validations suivantes pour chaque message admi.011 :

#### Validation syntaxique – message admi.011

No de référence	Validation	Règles de la validation	ISO 20022 – Éléments à valider
ADM_S1	Inclusion des éléments obligatoires	<p>Tous les éléments obligatoires du message doivent être inclus et alignés sur les caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.</p> <p>Si les éléments obligatoires sont absents ou les données ne sont pas incluses conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR, le message sera rejeté.</p>	Tous les éléments obligatoires dans le message admi.011
ADM_S2	Validation du format et/ou de la signature	<p>La validation du format consiste à vérifier les blocs des messages et la structure hiérarchique des éléments, ainsi qu'à voir à ce que le message ne contienne aucun composant ou élément qui n'est ni obligatoire ni facultatif conformément aux caractéristiques des messages ISO 20022 du système de PTR.</p> <p>L'en-tête du message comporte la signature numérisée du participant, qui sera validée par la composante d'échange du système de PTR.</p> <p>Si le format ou la signature n'était pas validé, le message devrait être rejeté.</p>	Tous les éléments dans le message admi.011

---

## Annexe 1 – Groupe de conception de messages ISO 20022

### Mandat

#### Membres du Groupe de conception de messages ISO 20022

- L'adhésion au groupe est recommandée aux adhérents du SACR, aux participants directs au Lynx, à SPAC, à la Banque du Canada et à un petit nombre de sous-adhérents et de participants indirects ayant une excellente compréhension des processus de paiement de leur organisation et des messages de paiement ISO 20022.
- Représentant du Comité consultatif des intervenants de Paiements Canada.
- Représentants de Paiements Canada (venant de divisions de Paiements Canada concernées).

### Mission

- Apporter son concours et des conseils quant à l'utilisation de la norme ISO 20022 pour l'échange, la compensation et le règlement de tous les paiements électroniques visés par le programme de modernisation de Paiements Canada (incluant le système de PTR, Lynx et les transferts automatisés de fonds [TAF]) de manière à assurer l'uniformité des messages de tous les systèmes et la mise en œuvre continue de pratiques internationales exemplaires.

### Principales attributions

- Valider les messages ISO 20022 conçus par Paiements Canada pour la compensation, le règlement, l'initiation et la consignation de paiements dans Lynx ainsi que dans les systèmes de paiements en temps réel et les TAF.
- Uniformiser les messages de tous les systèmes et les pratiques internationales du marché afin de faciliter l'interopérabilité locale et mondiale.
- Formuler des commentaires à l'intention des organisations internationales en ce qui concerne la conception de messages ISO 20022 pour les systèmes susmentionnés.

### Participation et structure des réunions

- Coprésidence : Représentant des membres et représentant de Paiements Canada.
- Fréquence des réunions : Toutes les trois ou quatre semaines, selon les besoins.
- Distribution des documents : Les documents doivent être disponibles cinq jours ouvrables avant chaque réunion.
- Procès-verbaux : Le groupe prend connaissance du registre des décisions, des mesures prises et des faits saillants de chaque réunion.
- Quorum : Comme le Groupe de conception de messages ISO 20022 est un groupe de travail, c'est aux coprésidents de déterminer s'il y a assez de participants. Il n'est pas nécessaire d'atteindre le quorum.

---

## Membres du Groupe de conception de messages ISO 20022

ADP	Banque Nationale du Canada	Desjardins
ATB	Banque Royale du Canada	HSBC
Bank of America	Banque TD	J.P. Morgan Canada
Banque de Montréal	BNP Paribas	Paiements Canada
Banque de Nouvelle-Écosse	Central One	SPAC
Banque du Canada	CIBC	State Street
Banque ICICI	Citibank Canada	Wells Fargo
Banque Laurentienne		

## Annexe 2 – Glossaire

<b>Acronyme ou terme</b>	<b>Définition</b>
<p>Acceptance Date and Time</p> <p>Date et heure de l'acceptation</p>	<p>Définition dans la norme ISO 20022 : Moment où l'ordre de paiement de la partie initiatrice répond aux conditions de traitement de l'agent lié au compte. Ceci signifie que ce dernier a reçu l'ordre de paiement et a effectué les vérifications relatives notamment à l'autorisation et à la disponibilité de fonds.</p> <p>Utilisation dans le système de PTR : Estampille correspondant au moment où le message pacs.008 a été validé dans le système de PTR et où celui-ci a attribué l'identifiant du système de compensation, indiquant ainsi le début de la mesure de la durée du traitement du paiement.</p>
<p>Account Number</p> <p>Numéro de compte</p>	<p>Identification claire d'un compte détenu auprès d'une institution financière.</p>
<p>Agent</p>	<p>Dans ISO 20022, toute institution financière est un agent.</p>
<p>Business Application Header (BAH)</p> <p>En-tête d'application opérationnelle</p>	<p>En-tête d'application qui se greffe à la tête de tous les messages faisant partie du portefeuille du système de PTR.</p>
<p>Business Identifier Code (BIC)</p> <p>Code BIC</p>	<p>Code ISO attribué à chaque institution financière ou non financière qu'enregistre et publie l'autorité d'enregistrement ISO 9362 dans le répertoire ISO des codes BIC. Il est composé d'une séquence de huit ou onze caractères.</p>
<p>CBPR+</p>	<p>Cross Border Payments and Reporting Plus. Groupe de travail sur les pratiques du marché. Formé par SWIFT, il est composé</p>

	d'experts en paiements internationaux relevant de grandes banques mondiales qui représentent plus de 17 pays. Il a comme mandat d'élaborer des lignes directrices sur les pratiques du marché et la mise en œuvre de la norme ISO 20022.
Clearing System Reference Identifiant du système de compensation	Définition dans la norme ISO 20022 : Référence unique attribuée par un système de compensation pour identifier clairement l'instruction.  Utilisation dans le système de PTR : Référence à une transaction de paiement attribuée par le système de PTR une fois que le message pacs.008 a franchi les premières étapes de validation.
Competitive Service Service concurrentiel	Un service concurrentiel est un système, un produit, un service ou une capacité de paiement qui diffère d'un service de connexion et qui facilite le traitement des paiements en temps réel (PTR) par la composante d'échange du système de PTR. Ce type de service est proposé aux participants au système de PTR par d'autres participants ou par des fournisseurs de services tiers.
Connection service provider Fournisseur de service de connexion	Entité reliant un participant à la composante d'échange du système de PTR et facilitant en son nom l'échange de messages, vers et depuis la composante d'échange du système de PTR.
Credit Transfer Transfert de crédit	Le processus de traitement des messages soumis à la composante d'échange du système de PTR en vue d'un crédit.
Creditor Créditeur	Utilisateur final (personne ou organisation) qui reçoit des fonds quand un transfert de crédit est porté à son compte.
Creditor Agent Agent créditeur	L'entité auprès de laquelle le payé (crédeur) détient le compte.

<p>External Code List</p> <p>Liste des codes externes</p>	<p>Les messages ISO 20022 sont composés à partir de jeux de codes externes qui sont validés et approuvés par les Groupes d'évaluation des normes. Ces codes peuvent être utilisés dans des éléments précis des messages. Contrairement à d'autres jeux de codes ISO 20022, ces codes ne sont pas inclus dans le schéma du message avec les données des éléments de ce dernier. L'externalisation de ces codes permet de les mettre à jour (par exemple en en ajoutant d'autres) sans influencer sur les messages eux-mêmes et, ainsi, sans devoir élaborer une nouvelle version des messages basés sur ces jeux de codes. Les jeux de codes sont publiés dans deux documents : les Jeux de codes externes et les Descriptions et combinaisons de codes de transaction bancaire. Les Jeux de codes externes peuvent être mis à jour chaque trimestre. Pour en savoir plus sur les Jeux de codes, visitez <a href="http://www.iso20022.org">www.iso20022.org</a> (<a href="https://www.iso20022.org/catalogue-messages/additional-content-messages/external-code-sets">https://www.iso20022.org/catalogue-messages/additional-content-messages/external-code-sets</a>).</p> <p>Le système de PTR sélectionnera un sous-ensemble de codes qui sera utilisé et pourrait augmenter la liste conformément au processus défini par la norme ISO 20022.</p>
<p>Financial Market Infrastructure</p> <p>Infrastructures des marchés financiers</p>	<p>Système qui facilite la compensation, le règlement ou l'enregistrement de paiements, de valeurs, de dérivés ou autre transaction financière pour les entités participantes.</p>
<p>Formal Rule</p> <p>Règle formelle</p>	<p>Les règles formelles sont validées dans le message et, si elles ne sont pas respectées, le message pourrait être non conforme (c.-à-d. que le message que le système de PTR ne le reconnaîtrait pas lors de sa validation et le rejetterait).</p>
<p>HVPS+</p>	<p>High Value Payments Systems Plus. Groupe de travail sur les pratiques du marché. Organisé par SWIFT et parrainé par le PMPG (Payments Market Practice Group), il est composé d'exploitants de systèmes de paiements de grande valeur ainsi que d'institutions financières mondiales. Il a comme mandat de favoriser une utilisation harmonisée et uniforme de la norme ISO 20022 en ce qui concerne les systèmes de paiements de grande valeur.</p>



<p>International Bank Account Number (IBAN)</p> <p>Identifiant international des comptes bancaires</p>	<p>Système international de numérotation de comptes bancaires.</p>
<p>ISO 20022</p>	<p>Système universel de messages du secteur financier qui tient lieu de plateforme, gérée par l'ISO (Organisation internationale de normalisation), servant à concevoir tous les messages financiers. Il s'agit d'une « recette » pour définir des normes sur les messages, recette dont les ingrédients sont une méthode d'élaboration, un processus de consignation et un référentiel central. Ce cadre flexible permet aux groupes d'utilisateurs et aux organisations de conception de messages de définir des jeux de messages sur la base d'une approche et d'une terminologie convenues à l'échelle internationale et, s'il y a lieu, de passer à une syntaxe XML ou ASN.1 commune.</p>
<p>ISO 20022 Message Development Group</p> <p>Groupe de conception de messages ISO 20022</p>	<p>Groupe d'experts qui ont pour mission d'apporter leur concours et des conseils relativement à l'utilisation de la norme ISO 20022 pour l'échange, la compensation et le règlement de tout paiement électronique visé par le programme de modernisation de Paiements Canada (incluant le système de PTR, Lynx et les TAF) dans le but d'uniformiser les messages de tous les systèmes et d'assurer la mise en œuvre continue de pratiques internationales exemplaires.</p>
<p>Lynx</p>	<p>Un système de virement électronique qui facilite le transfert de paiements de grande valeur entre institutions financières participantes au Canada.</p>
<p>Market Practice Rules</p> <p>Règles sur les pratiques du marché</p>	<p>Les règles sur les pratiques du marché sont de nature textuelle et, si elles ne sont pas respectées, les messages seront validés par le système de PTR et ne seront pas rejetés. Cependant, dans un souci d'harmonisation du marché et de communication plus fluide entre les institutions financières, les règles sur les pratiques du marché devraient toujours être suivies lors de la formulation de tout message ISO 20022 pour le système de PTR. Un message qui n'est pas conforme à ces règles peut ne pas être reconnu lors de sa validation au niveau des IF.</p>

<p>Party Partie</p>	<p>En ce qui concerne la norme ISO 20022, le terme partie qualifie toute institution non financière.</p>
<p>Payment and Message Identifiers Identificateurs d'un paiement et d'un message</p>	<p>Les identificateurs du paiement et du message permettent aux utilisateurs d'identifier clairement un paiement ou un message.</p>
<p>Payment Flows Parcours d'un paiement</p>	<p>Présentation complète du parcours d'un remboursement anticipé, d'un paiement ou d'un défaut de paiement dans la composante d'échange du système de PTR.</p>
<p>Payment Status Report Rapport sur l'état d'un paiement (pacs.002)</p>	<p>Message indiquant l'état d'un paiement expédié ou reçu par tout participant au système de PTR ou par ce dernier.</p>
<p>Payment Status Report Request Demande de rapport sur l'état d'un paiement (pacs.028)</p>	<p>Message envoyé au système de PTR par un de ses participants pour connaître l'état d'un paiement. La réponse obtenue sera un message pacs.002 (FIToFIPaymentStatusReport).</p>
<p>Proxy Substitut</p>	<p>Nom utilisé en remplacement d'un autre pour désigner un compte.</p> <p>Les utilisateurs finaux peuvent utiliser un numéro de téléphone ou une adresse de courriel comme substituts d'un numéro de compte.</p>
<p>Real-Time Payments Group (RTPG)</p>	<p>Groupe qui réunit plus de 70 intervenants représentant 17 pays. Il a pour mission de promouvoir la standardisation internationale</p>

<p>Groupe des paiements en temps réel (RTPG)</p>	<p>nécessaire pour la mise en œuvre d'un système de paiements en temps réel transfrontalier accepté partout dans le monde.</p>
<p>Real-Time Gross Settlement  Système de règlement brut en temps réel</p>	<p>Système où le règlement, l'échange et la compensation des paiements sont effectués en temps réel, en continu et simultanément.</p>
<p>RTR Participant  Participant au système de PTR</p>	<p>Entité admissible autorisée à participer directement ou indirectement aux opérations du système de PTR, soit celles liées au processus d'échange ou à ceux de compensation et de règlement des paiements. Les participants doivent être des membres de Paiements Canada qui peuvent prendre part aux opérations d'échange ou de compensation et d'échange dans le système de PTR. Un participant est soit direct, soit indirect.</p>

## Annexe 3 – Modèles de message

Nota : Les données entre chevrons <!--Grey text--> figurent à titre indicatif seulement et ne font pas partie des messages.

### Exemple de message head.001.001.02 (BAH)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<!--BAH sample for a pacs.008 message-->
<AppHdr xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:head.001.001.02"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:head.001.001.02
xsd&apos;s/RTR_DRAFT_BusinessApplicationHeaderV02_head_001_001_02_20200817_173
3_enriched.xsd">
  <Fr>
    <Orgld>
      <Id>
        <Orgld>
          <Othr>
            <Id>111222333</Id>
          </Othr>
        </Orgld>
      </Id>
    </Orgld>
  </Fr>
  <To>
    <Orgld>
      <Id>
        <Orgld>
          <Othr>
            <Id>999888777</Id>
          </Othr>
        </Orgld>
      </Id>
    </Orgld>
  </To>
  <BizMsgldr>1234567890</BizMsgldr>
  <MsgDefldr>pacs.008.001.08</MsgDefldr>
  <CreDtTm>2020-02-03T14:02:02.002Z</CreDtTm>
</AppHdr>
```

## Exemple de message pacs.008.001.08 (envoyé par un participant)

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.008.001.08"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.008.001.08
xsd&apos;s/RTR_DRAFT_FIToFICustomerCreditTransferV08_pacs_008_001_08_20200813_1
221_enriched.xsd">
  <FIToFICstmrCdtTrf>
    <GrpHdr>
      <MsgId>1234567890</MsgId>
      <CreDtTm>2020-02-02T14:02:02.002Z</CreDtTm>
      <NbOfTxes>1</NbOfTxes>
      <SttlmInf>
        <SttlmMtd>CLRG</SttlmMtd>
        <ClrSys>
          <Cd>RTR</Cd>
        </ClrSys>
      </SttlmInf>
    </GrpHdr>
    <CdtTrfTxInf>
      <PmtId>
        <EndToEndId>0101010101010101</EndToEndId>
        <UETR>eb6305c9-1f7f-49de-aed0-16487c27b42d</UETR>
      </PmtId>
      <PmtTpInf>
        <LclInstrm>
          <Prtry>555999111</Prtry>
          <!--Competitive Service ID-->
        </LclInstrm>
      </PmtTpInf>
      <IntrBkSttlmAmt Ccy="CAD">100</IntrBkSttlmAmt>
      <IntrBkSttlmDt>2020-02-02</IntrBkSttlmDt>
      <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
      <!--ChrgBr is ignored by RTR-->
      <InstgAgt>
        <FinInstnId>
          <ClrSysMmbld>
            <Mmbld>111</Mmbld>
            <!--Debtor Agent Identifier-->
          </ClrSysMmbld>
        </FinInstnId>
      </InstgAgt>
      <InstdAgt>
        <FinInstnId>
          <ClrSysMmbld>
            <Mmbld>999</Mmbld>
            <!--Creditor Agent Identifier-->
          </ClrSysMmbld>
        </FinInstnId>
      </InstdAgt>
      <Dbtr>
        <Nm>Mr. Debtor Name</Nm>
      </Dbtr>
      <DbtrAcct>
        <Id>
          <Othr>
```

```

        <Id>123456789</Id>
      </Othr>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <ClrSysMmbld>
        <Mmbld>111</Mmbld>
        <!--Debtor Agent Identifier-->
      </ClrSysMmbld>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <CdtrAgt>
    <FinInstnId>
      <ClrSysMmbld>
        <Mmbld>999</Mmbld>
        <!--Creditor Agent Identifier-->
      </ClrSysMmbld>
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <Cdtr>
    <Nm>Creditor Name INC</Nm>
    <PstlAdr>
      <StrtNm>Toronto Street</StrtNm>
      <BldgNb>250</BldgNb>
      <PstCd>K1R0A1</PstCd>
      <TwnNm>Ottawa</TwnNm>
      <CtrySubDvsn>Ontario</CtrySubDvsn>
      <Ctry>CA</Ctry>
    </PstlAdr>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <Othr>
        <Id>987654321</Id>
      </Othr>
    </Id>
  </CdtrAcct>
  <RmtInf>
    <Ustrd>This is a sample payment</Ustrd>
  </RmtInf>
</CdtTrfTxInf>
</FIToFICstmrCdtTrf>
</Document>

```

## Exemple de message pacs.002.001.10

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.002.001.10"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.002.001.10
xsd&apos;s/RTR_DRAFT_FIToFIPaymentStatusReportV10_pacs_002_001_10_20200817_1734_enriche
d.xsd">
  <FIToFIPmtStsRpt>
    <GrpHdr>
      <MsgId>ABCD567890</MsgId>
      <CreDtTm>2020-02-02T14:02:02.004Z</CreDtTm>
    </GrpHdr>
    <TxInfAndSts>
      <OrgnGrpInf>
        <OrgnMsgId>1234567890</OrgnMsgId>
        <OrgnMsgNmId>pacs.008.001.08</OrgnMsgNmId>
      </OrgnGrpInf>
      <OrgnEndToEndId>0101010101010101</OrgnEndToEndId>
      <OrgnIUETR>eb6305c9-1f7f-49de-aed0-16487c27b42d</OrgnIUETR>
      <TxSts>ACSP</TxSts>
      <ClrSysRef>RTR456781234</ClrSysRef>
    </TxInfAndSts>
  </FIToFIPmtStsRpt>
</Document>
```

---

## Exemple de message pacs.028

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.028.001.03"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pacs.028.001.03
xsd&apos;s/RTR_DRAFT_FIToFIPaymentStatusRequestV03_pacs_028_001_03_20200817_1
735_enriched.xsd">
  <FIToFIPmtStsReq>
    <GrpHdr>
      <MsgId>8273645</MsgId>
      <CreDtTm>2020-02-04T14:02:02.002Z</CreDtTm>
    </GrpHdr>
    <TxInf>
      <OrgnlGrpInf>
        <OrgnlMsgId>1234567890</OrgnlMsgId>
        <OrgnlMsgNmId>pacs.008.001.08</OrgnlMsgNmId>
      </OrgnlGrpInf>
      <OrgnlEndToEndId>0101010101010101</OrgnlEndToEndId>
      <OrgnlUETR>eb6305c9-1f7f-49de-aed0-16487c27b42d</OrgnlUETR>
    </TxInf>
  </FIToFIPmtStsReq>
</Document>
```



---

## Exemple de message admi.002

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.002.001.01"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.002.001.01 ">
  <admi.002.001.01>
    <RltdRef>
      <Ref>ref12345</Ref>
    </RltdRef>
    <Rsn>
      <RjctgPtyRsn>Syntax Failure</RjctgPtyRsn>
      <RsnDesc>Optional description</RsnDesc>
    </Rsn>
  </admi.002.001.01>
</Document>
```

---

## Exemple de message admi.004

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.004.001.02"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.004.001.02 ">
  <SysEvtNtfctn>
    <EvtInf>
      <EvtCd>HBRT</EvtCd>
      <EvtDesc>HeartBeat123</EvtDesc>
    </EvtInf>
  </SysEvtNtfctn>
</Document>
```

---

## Exemple de message admi.011

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.011.001.01"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:admi.011.001.01 ">
  <SysEvtAck>
    <MsgId>MsgID12345678</MsgId>
    <AckDtls>
      <EvtCd>HBRT</EvtCd>
      <EvtDesc>HeartBeat123</EvtDesc>
    </AckDtls>
  </SysEvtAck>
</Document>
```

**FIN DU DOCUMENT**